



© Riassentlayouts / Dreamstime

Le service juridique de la FMH se montre critique à l'égard de l'adaptation des bases légales de la LAMal.

À la page

## «La réglementation va bien trop loin»

**Soins coordonnés** Le Conseil fédéral entend promouvoir les réseaux de soins coordonnés avec le 2<sup>e</sup> volet de mesures qu'il vient d'adopter. Mais dans les faits, ces nouveaux plans mettent en péril les travaux antérieurs et les réseaux existants.

FAQ: Eva Mell

**Gabriela Lang, Iris Herzog-Zwitter, les bases légales de la LAMal doivent être adaptées en vue d'une prise en charge coordonnée des patientes et patients au sein de réseaux de médecins. Qu'en pense le service juridique de la FMH?**

Sur le fond, tous les acteurs du système de santé tiennent à une bonne coordination des soins. Celle-ci n'exige en revanche pas de nouvelles bases légales. Ce n'est pas au législateur de concurrencer les réseaux innovants et efficaces qui existent déjà et disposent de la marge de manœuvre requise pour fonctionner. La réglementation va en outre beaucoup trop loin. Le Conseil fédéral ne doit pas inscrire les directives concernant l'organisation des «réseaux de soins coordonnés» dans des lois et des ordonnances. La Dre Yvonne Gilli expliquait à ce sujet dans l'article «Démultiplication des volumes en politique de la santé» [1]: «Quand on parle de "soins coordonnés", il s'agit aujourd'hui manifestement "d'administration étatique". Le Conseil fédéral souhaite que les fournisseurs de prestations ambulatoires travaillent comme employés dans de nouveaux "réseaux" organisés et soutenus financièrement par l'État.»

**Que signifient ces nouveaux plans pour les réseaux existants?**

Nous nous posons aussi la question et n'avons pas de réponse pour l'instant. Le système de santé actuel, axé sur la qualité, attache une grande importance à des soins interdisciplinaires et interprofessionnels. Le projet de loi ne précise pas les conditions que devra remplir un réseau pour être agréé. Cela laisse une marge de manœuvre qui ne de-



**Gabriela Lang, licenciée en droit**  
Avocate et responsable du service juridique de la FMH



**Iris Herzog-Zwitter, docteure en droit**  
Juriste du service juridique de la FMH

vrait pas être restreinte ultérieurement par des directives du Conseil fédéral.

**La fiche d'information [2] stipule: «Les conditions nécessaires à l'admission d'un réseau de soins coordonnés, énoncées à l'art. 37a, al. 1, P-LAMal, ne sont pas trop détaillées afin de laisser la plus grande liberté possible lors de la création de tels réseaux.» Qu'est-ce que cela signifie exactement?**

Comme le projet de loi autorise le Conseil fédéral à fixer par voie d'ordonnance d'autres exigences pour l'admission des fournisseurs de prestations, ainsi que les exigences minimales applicables aux conventions entre les réseaux de soins coordonnés et d'autres prestataires, il est probable que la marge de manœuvre évoquée sera en réalité très restreinte. Au bout du compte, cela signifie que c'est le Conseil fédéral qui va définir les exigences et les normes pour la mise en œuvre. Il faut rejeter sans équivoque un micromanagement de l'État sous la forme d'une intervention du Conseil fédéral dans le règlement des contrats.

**Comment se répartiront les responsabilités dans les systèmes de soins intégrés?**

Le problème est que, en ce qui concerne les assureurs, le réseau de soins coordonnés doit fournir toutes ses prestations en tant que prestataire unique. Sous l'angle d'une évaluation de la responsabilité civile, on peut partir du principe que le médecin qui assume la direction médicale devra aussi assumer la responsabilité vis-à-vis de l'extérieur.

**Quels sont les aspects à prendre en compte pour le remboursement?**

Actuellement, la LAMal et les ordonnances correspondantes ne prévoient pas de réglementation générale, applicable à tous les prestataires, pour le remboursement de prestations de coordination, dont la rémunération serait pourtant un point important pour promouvoir les soins intégrés et coordonnés tout au long de la chaîne de prise en charge. C'est là qu'il faut intervenir. Le message précise qu'il est fondamentalement possible de rémunérer ces prestations en tant que telles. Le 2<sup>e</sup> volet de mesures visant à freiner la hausse des coûts reconnaît donc la nécessité et l'importance de ces prestations de coordination. Elles devraient toutefois pouvoir être prises en charge par l'AOS indépendamment de la manière dont elles sont réalisées. Il n'est pas nécessaire pour cela d'ajouter un type de fournisseurs de prestations supplémentaire à la liste de la LAMal.

Le système de financement EFAS est en outre nécessaire pour promouvoir les soins intégrés. En effet, en l'absence de financement uniforme des prestations ambulatoires et stationnaires, des incitations erronées persistent dans le système de santé.



#### Références

Liste complète des références sous [www.bullmed.ch](http://www.bullmed.ch) ou via code QR

#### Quoi de neuf?

## Nouvelle présidente du conseil d'administration élue



Dr. med. Sacha Geier

**Spital Uster** La Dre méd. Sacha Geier a été élue à la présidence du conseil d'administration de Spital Uster AG. Elle succède ainsi au 1<sup>er</sup> janvier 2023 à Reinhard Giger, qui prend sa retraite après dix ans de présidence. «Je suis très heureuse de pouvoir mettre mon expertise au service de la réussite durable du Spital Uster», a déclaré Dre Geier à propos de son élection. Après des études de médecine et un doctorat à l'Université de Bâle, cette spécialiste en anesthésiologie et en médecine intensive, titulaire d'un Master en Business Administration, a travaillé dans plusieurs hôpitaux en Suisse et aux États-Unis. Jusqu'au début de l'année, elle a travaillé à la clinique Hirslanden de Zurich en tant que directrice adjointe et responsable des services médicaux.

## Dr Evers devient médecin-chef adjoint



Dr. med. Jakob Evers

**LUKS** La direction a promu Jakob Evers au poste de médecin-chef adjoint en gynécologie et obstétrique à l'Hôpital cantonal de Lucerne (LUKS) à Sursee. Jakob Evers travaille depuis 2013 dans le service de gynécologie et d'obstétrique de l'Hôpital de Sursee, d'abord comme chef de clinique et depuis 2016 comme médecin-chef. Il a étudié à Francfort-sur-le-Main et a obtenu son doctorat à l'Université de Berne en 2014. Il a effectué sa formation initiale et continue à l'Hôpital de l'Île de Berne, à la Clinique municipale Harlaching de Munich et à Sursee. En 2016, il a suivi un CAS en droit, gestion d'entreprise et leadership dans le domaine de la santé et, en 2020, il a passé l'examen de spécialisation en gynécologie opératoire et obstétrique.

## Dre Koutsokera prend la relève



Dr. med. Angela Koutsokera

**CHUV** Angela Koutsokera assume depuis le 1<sup>er</sup> novembre la responsabilité médicale du service de transplantation pulmonaire du Centre hospitalier universitaire de Lausanne (CHUV). Elle succède ainsi au professeur John-David Aubert, qui prend sa retraite. Après des études en Grèce, Dre Koutsokera est arrivée en Suisse en 2008 et a travaillé au CHUV dès 2011. Après un séjour au Canada financé par le Fonds national suisse, la pneumologue est responsable de la Consultation mucoviscidose adulte au CHUV depuis 2020.

## Au cœur de la science

## Dépister les maladies rénales

**Étude** Une nouvelle étude de l'Université de Zurich montre que la prévention et le traitement des personnes atteintes d'une maladie rénale en Suisse ne sont pas satisfaisants. On estime que deux tiers des patients ne sont pas diagnostiqués. La surveillance des protéines sanguines dans l'urine (albuminurie) ainsi que l'examen ciblé des patients à risque sont souvent négligés. Les femmes sont particulièrement concernées. Le docteur Levy Jäger, responsable de l'étude, explique: «Les résultats soulignent la nécessité de mesures d'information. Les points faibles identifiés dans les cabinets médicaux peuvent ainsi être réduits afin que le dépistage précoce et le traitement s'intègrent à l'avenir de manière optimale.» Cela permettrait d'améliorer la qualité de vie des personnes concernées et de réaliser des économies significatives pouvant aller jusqu'à 250 000 francs par an et par patient. De plus amples informations et des lignes directrices sont disponibles sur [nieren-leiden-leise.ch](http://nieren-leiden-leise.ch) et [diagnose-niereninsuffizienz.ch](http://diagnose-niereninsuffizienz.ch) ainsi que sur le site de la Société suisse de néphrologie [swissnephrology.ch](http://swissnephrology.ch)

## Cellules tumorales sucrées

**Traitement du cancer** Une équipe dirigée par le Prof. Dr Heinz Läubli du Département de biomédecine de l'Université de Bâle et de l'Hôpital universitaire de Bâle, en collaboration avec des chercheurs dirigés par la Prof. Dre Carolyn Bertozzi de l'Université de Stanford, fraîchement lauréate du prix Nobel de chimie, ont trouvé une nouvelle approche pour augmenter considérablement l'attaque immunitaire contre les tumeurs. Pour ce faire, ils ont modifié chez des souris des molécules de sucre à la surface des cellules tumorales afin que celles-ci puissent à nouveau être reconnues et combattues par le système immunitaire. «La combinaison de notre approche avec les blocages de points de contrôle immunitaires déjà établis a permis de freiner fortement la croissance tumorale chez les souris de laboratoire», explique Läubli. La prochaine étape sera de trouver un moyen d'éliminer ces sucres d'acide sialique de la tumeur et de son environnement de manière ciblée, afin de ne pas perturber la fonction des cellules saines et d'exclure d'éventuels effets secondaires.

## Prix et distinctions

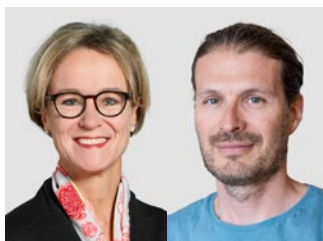
## La recherche sur le cancer récompensée



Dre Michal Bassani-Sternberg

**CHUV** Michal Bassani-Sternberg, du Centre hospitalier universitaire vaudois (CHUV) et de l'Université de Lausanne, et Sylvain Peuket, du Karolinska Institut de Stockholm, sont récompensés par le Swiss Bridge Award. Ils reçoivent chacun 250 000 francs pour leurs projets de recherche. Michal Bassani-Sternberg et son équipe se sont penchés sur le développement d'immunothérapies personnalisées contre le cancer. Sylvain Peuket et son équipe étudient le rôle de certaines bactéries de la flore intestinale dans le cancer de l'intestin. Le Swiss Bridge Award est décerné depuis 2000 par la fondation Swiss Bridge.

## Prix Cloëtta 2022



Prof. Dre Annette Oxenius Prof. Dr méd. Doron Merkler

**ETHZ/UNIGE** Le Prix Cloëtta de cette année va à Zurich et à Genève: le jury a distingué Annette Oxenius, professeure d'immunologie à l'ETH Zurich, et Doron Merkler, professeur de neuropathologie au Département de pathologie et d'immunologie de l'Université de Genève. Les recherches d'Annette Oxenius visent à mieux comprendre les interactions entre l'hôte et l'agent pathogène. Doron Merkler est l'un des neuropathologistes les plus réputés au monde dans le domaine de la recherche sur le cerveau inflammatoire. La fondation Prof. Dr Max Cloëtta décerne ce prix – doté de 50 000 francs – pour la 49<sup>e</sup> fois.

## Citation de la semaine

«En tant que pédopsychiatre, on se retrouve souvent face à des familles où l'on perçoit que les parents aussi ont des problèmes. Il est très important de prendre en charge ces problèmes.»

**Kurt Albermann**

Le pédopsychiatre dans un entretien avec Heidi.news



## Personnalité de la semaine

## Nouveau directeur de la réadaptation



Prof. Dr méd.  
Matthias Wilhelm

**Hôpital de l'Île** Le professeur Matthias Wilhelm devient médecin-chef et directeur médical du secteur médical de la réadaptation à l'Hôpital de l'Île à Berne. En tant que directeur du centre de cardiologie préventive accrédité au niveau européen de la clinique universitaire de cardiologie ainsi que du centre interdisciplinaire de médecine du sport et du mouvement, Matthias Wilhelm marque de son empreinte le paysage clinique et de recherche dans le domaine de la rééducation et de la prévention. Ses nombreuses activités de recherche, axées sur la mHealth et la télé-réhabilitation, sont soutenues par un EU Horizon 2020 Grant, un Swiss Cancer Research Grant, la Fondation Suisse de Cardiologie et le Fonds national suisse.

Matthias Wilhelm a terminé ses études de médecine en 1998 à l'Université de Münster, où il a ensuite obtenu son doctorat. Il a obtenu le titre de spécialiste en médecine interne générale, en cardiologie et en médecine du sport et de l'exercice. Après des missions à la Nouvelle-Orléans (États-Unis), à Coire et à Münster, il a travaillé de 1999 à 2009 à l'Hôpital universitaire d'Erlangen, où il a été cardiologue interventionnel et, pendant deux ans, chef du service d'électrophysiologie. En 2010, il a rejoint la clinique universitaire de cardiologie de l'Hôpital de l'Île, où il a été promu méde-

cin-chef en 2013. Depuis 2015, il occupe une chaire associée de cardiologie à l'Université de Berne.

Matthias Wilhelm dispose d'un très bon réseau national et international. Il a présidé le groupe de travail Prévention cardiovasculaire, réadaptation et cardiologie du sport de 2020

### Matthias Wilhelm marque de son empreinte le paysage clinique et de recherche dans le domaine de la rééducation et de la prévention.

à 2022. Il est en outre membre du conseil de fondation de la Fondation Suisse de Cardiologie; il préside la commission des patients et a fondé le conseil des patients. Parallèlement, Matthias Wilhelm a largement contribué à l'élaboration du curriculum européen de formation continue en cardiologie préventive en tant que membre du comité de la European Association of Preventive Cardiology. Il prendra ses nouvelles fonctions le 1<sup>er</sup> janvier 2023.

## Repéré



© Teitiana Shumbasova / Dreamstime

**Movember** En novembre, on porte la moustache! Depuis 2003, le mouvement Movember apporte une contribution à la promotion de la santé et à la prévention. Cette organisation caritative vise à sensibiliser le public aux problèmes de santé des hommes: cancer de la prostate, cancer des testicules, santé mentale et prévention du suicide. Plus de 1250 projets de santé ont déjà été soutenus financièrement dans le monde entier.